

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°3 du vendredi 16/12/2022 à 12h15  
(6220)

## PROCES VERBAL N°3

Présent-es en séance :	<p><u>Corps professoral</u> : Cornelia Hummel, Michalis Nikoforos, Nenad Stojanovic, Matthias Studer  <u>Corps CER</u> : Valentine Donzelot, Orlane Moynat, Luca Piddu, Matis Poussardin  <u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau Beuze, Blaise Olivier Dupuis,  <u>Corps des étudiant-es</u> : Yasmine Berrada, Mihaela Dobrovolschi, Christopher Horta, Elsa Pais,</p>
Excusé-es :	<p><u>Corps professoral</u> : Armelle Choplin (procuration C. Hummel), Ilana Eloit, Simon Hug (procuration N. Stojanovic)  <u>Corps CER</u> :  <u>Corps du PAT</u> :  <u>Corps des étudiant-es</u> :</p>
Absent-es :	<p><u>Corps professoral</u> : Christian Brethaut</p>
Invité-es :	<p><u>Doyen</u> : Pascal Sciarini  <u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera  <u>Assistances de l'administratrice</u> : Lara Broi, Sophie Terrettaz  <u>Conseil académique</u> : Yali Chen, Gaetan Clavien</p>
Procès-verbal assuré par:	Sophie Terrettaz
Information sur la séance :	<p>Lien Zoom  <a href="https://unige.zoom.us/j/66555962932">https://unige.zoom.us/j/66555962932</a></p> <p>Début de la séance : 12h15  Fin de la séance : 13h44</p>

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Accueil des nouveaux/velles membres
3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
4. Communications du décanat
5. Détermination des dates des prochaines séances du conseil participatif
6. Modification de la composition du bureau du conseil participatif - changement de CER
7. Direction de l'institut d'études de la citoyenneté
8. Changement de nom du Bachelor Histoire - économie - société
9. Modification du Règlement d'études du Baccalauréat universitaire SdS
10. Modification de la commission des premiers renouvellements et renouvellements subséquents
11. Modification de la composition du comité scientifique du Bachelor en sociologie
12. Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en socioéconomie
13. Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en communication et cultures numériques
14. Modification de la composition du comité scientifique de la maîtrise en sociologie
15. Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en Innovation, Human Development, and Sustainability
16. Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en management public
17. Pour information : Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en science politique
18. Pour information : modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en histoire économique internationale
19. Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en études genre
20. Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en géographie
21. Modification de la composition du comité scientifique du certificat en études visuelles
22. Précarité étudiante et organisation des études - Point de la professeure Cornelia Hummel
23. Plan d'action du rectorat suite à l'enquête sur les conditions de travail du corps intermédiaire
24. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 13 décembre)
25. Divers

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers	<p>La séance est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.</p> <p>A la demande de la professeur Cornelia Hummel, le président sollicite l'accord des membres du Conseil Participatif pour ajouter le point "Procédure de nomination du Recteur" à l'ordre du jour.</p>	<p><b>L'ordre du jour amendé est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Participatif.</b></p> <p><b>Aucun divers annoncé.</b></p>	
2	Conseil participatif	Accueil des nouveaux/vell es membres	<p>Accueil de :</p> <p>La professeure Ilana Eloit du corps professoral en remplacement de la professeure Delphine Gardey.</p> <p>M. Matis Poussardin du corps des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche (CER) en remplacement de Mme Alina Datsii.</p> <p>Mesdames Yasmine Berrada et Mihaela Dobrovolschi du corps des étudiant-es (ETU) en remplacement de Mesdames Arianna de Stefani et Noémie Gobert.</p> <p>Le président annonce également la présence de Madame Sophie Terrettaz, secrétaire à 40%, et à 50% dès janvier 2023 qui assurera le procès-verbal de cette séance.</p>		
3	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente		<b>Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.</b>	
4	Décanat	Communications du décanat	<p><u>COB5</u></p> <p>Il s'agit d'une convention d'objectifs entre l'Université et l'Etat pour les années 2024 à 2027 permettant d'augmenter le budget de l'Université. Une part de la COB5 sera affectée au plan d'action en faveur du CCER (augmentation à 50% du taux réservé pour la recherche pour les assistant-es d'enseignement et les maître-assistant.es. La préparation du projet de COB est en cours et discuté entre le rectorat et les doyen.nes.</p> <p><u>Anonymisation des examens</u></p> <p>La loi votée au Grand Conseil entrera en vigueur le 01.01.2023. Elle prévoit l'anonymisation de la correction des examens, dans la mesure du possible. Elle ne sera toutefois pas appliquée aux examens de janvier 2023 mais mis en œuvre dès le printemps 2023. La version finale de la directive sera rendue publique en janvier 2023.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p><u>Grève féministe du 14 juin 2023</u> Il a été décidé en Faculté qu'il n'y aurait pas d'examen ce jour-là. En remplacement, un samedi matin ou le lundi de la 3<sup>ème</sup> semaine sera ajouté aux dates initialement prévues pour les examens écrits.</p> <p><u>Formation à la prévention des violences sexistes et sexuelles</u> Une formation d'une durée de 3 heures a été mise sur pied à l'attention des enseignant-es. Elle sera donnée par une société spécialisée au mois de mars 2023. Sandrine Billeau Beuze souhaite que le PAT puisse aussi avoir accès à cette formation.</p> <p><u>Capsules vidéo relatives à l'éthique de la recherche</u> Ces capsules destinées aux enseignant-es et aux étudiant-es ont été traduites en anglais (voix off). Elles sont disponibles sur le site de la Faculté.</p> <p><u>Instrument doc.ch</u> Le FNS a décidé d'abandonner doc.ch, qui permettait à un-e étudiant-e de voir son projet de thèse financé pendant quatre ans. Il en découle une détérioration des conditions dans lesquelles les doctorant-es peuvent rédiger leur thèse. L'ASSH a rédigé une opposition à l'encontre de cette décision, au nom des facultés des sciences humaines et sociales. Le décanat de la faculté SdS s'y est associé</p>		
5	Décanat	Détermination des dates des prochaines séances du conseil participatif	Pour information séance du collège des professeur-es les mardis : 24 janvier 2023 28 février 2023 28 mars 2023 25 avril 2023 23 mai 2023 20 juin 2023	<b>Les dates des prochaines séances du CP sont fixées comme suit :</b> - <b>10 février 2023</b> - <b>17 mars 2023</b> - <b>28 avril 2023</b> - <b>26 mai 2023</b> - <b>30 juin 2023</b>	
6	Conseil participatif	Modification de la composition du bureau du conseil participatif - changement de CER	Mme Orlane Moynat a été élue membre du bureau en tant que représentante du corps des CER en septembre 2022. Il est demandé que M. Matis Poussardin la remplace.	<b>La modification de la composition du bureau du conseil participatif est approuvée à l'unanimité par les membres du CCER</b>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
7	Décanat	Direction de l'institut d'études de la citoyenneté	L'assemblée de l'institut qui s'est tenue le 24 novembre 2022 a reconduit à l'unanimité (6 oui, 0 non, 0 abs) le mandat du professeur Marco Giugni pour la période du 15 janvier 2023 au 14 janvier 2026.	<b>La reconduction du mandat du professeur Marco Giugni est approuvée à l'unanimité à la suite du vote par bulletins secrets : 14 OUI, 0 NON et 2 abstentions</b>	
8	Décanat	Changement de nom du Bachelor Histoire - économie - société	Le Département d'Histoire, Economie et Société souhaite le renommer " <b>Bachelor en économie politique et histoire économique</b> " (Bachelor of Arts in Political Economy and Economic History). <i>"Ce changement est motivé par le fait que l'intitulé actuel ne fonctionne pas en ce qu'il ne permet pas aux étudiant-es qui pourraient s'intéresser à ce baccalauréat universitaire d'identifier clairement son contenu. Il a fait l'objet d'une large consultation auprès des membres du comité scientifique, des étudiant-es du programme ainsi que des membres du Département d'histoire, économie et société."</i>	<b>Le changement du nom du Bachelor est validé à l'unanimité.</b>	
9	Décanat	Modification du Règlement d'études du Baccalauréat universitaire SdS	Cette modification fait suite au changement de nom du Bachelor en Histoire-Economie -société. Le document a été également révisé en écriture inclusive et épïcène.  M. Pascal Sciarini précise qu'aucune règle officielle n'a été introduite au niveau de l'Université concernant le langage épïcène. La révision des documents est optionnelle et non obligatoire.	<b>La modification du Règlement d'études du Baccalauréat universitaire SdS est approuvée à l'unanimité, (lors du vote il y a eu 2 abstentions).</b>	
10	Décanat	Modification de la commission des premiers renouvellements et renouvellements subséquents	<i>Premiers renouvellements :</i> Prof. : Jean-Michel Bonvin (représentant du Décanat) : président Prof. : Simon Hug <b>Prof. : Juliet Fall remplacée par le professeur Jean-François Staszak dès le 1er février 2023</b> Prof. : Eric Widmer Prof. : Bruno Amable CER : Léo Girard (annoncé lors de la séance) Etu. : Gabriel Millan Castells PAT : Sandrine Billeau Beuze <b>Professeure suppléante : Mathilde Bourrier retrait à remplacer dès le 1er février 2023</b> Professeure suppléante : Giovanna Di Marzo.	<b>La modification avec l'ajout de la commission des premiers renouvellements et renouvellements subséquents est approuvée à l'unanimité.</b>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p><i>Et pour les renouvellements subséquents :</i>  Prof. : Jean-Michel Bonvin (représentant du Décanat) : président  Prof. : Simon Hug  <b>Prof. : Juliet Fall remplacée par le professeur Jean-François Stazsak dès le 1er février 2023</b>  Prof. : Eric Widmer  Prof. : Bruno Amable  <b>Professeure suppléante : Mathilde Bourrier retrait à remplacer dès le 1er février 2023</b>  Professeure suppléante : Giovanna Di Marzo.</p>		
11	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du Bachelor en sociologie	Mme Claudine BURTON-JEANGROS, directrice Mme Mathilde BOURRIER Mme Cornelia HUMMEL <b>M. Nicolas BAYA-LAFFITE</b> CA: ad interim M. Gaetan CLAVIEN CER: Mme Alexandrine DUPRAS ETU: <b>Mme Romane CHANTRE remplacée par Mme Lysiane WIDMER</b>	<b>La modification de la composition du comité scientifique du Bachelor en sociologie est approuvée à l'unanimité.</b>	
12	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en socioéconomie	M. Michel ORIS M. Jean-Michel BONVIN <b>Mme Clémentine ROSSIER</b> <b>Mme Jaya KRISHNAKUMAR (GSEM) retrait</b> M. Philippe WANNER M. Matthias STUDER <b>directeur en lieu et place de M. Michel ORIS</b> CA: ad interim M. Gaetan CLAVIEN CER : Mme Melinda DINH ETU: M. Nicolas OCLEI	<b>La modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en socioéconomie est approuvée à l'unanimité.</b>	
13	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en communication et cultures numériques	M. Patrick AMEY Mme Claire BALLEYS (Directrice) M. Tomasso VENTURINI Ens : M. Sébastien SALERNO Ens : M. Jean-Marc SEIGNEUR Ens : M. Philippe AMEZ-DROZ CA: M. Gaetan CLAVIEN <b>CER : Mme Virginie ZIMMERLI remplacée par Valentine CROSSET</b> ETU : Mme Nhat-Tien Mélanie LAM	<b>La modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en communication et cultures numériques est approuvée à l'unanimité.</b>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
14	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique de la maîtrise en sociologie	Mme Mathilde BOURRIER M. Sandro CATTACIN M. Eric WIDMER (Directeur) CA: ad interim M. Gaetan CLAVIEN CER: <b>Mme Géraldine BUGNON remplacée par Mattia VACCHIANO</b> ETU : Mme Tina LAFITI	<b>La modification de la composition du comité scientifique de la maîtrise en sociologie est approuvée à l'unanimité.</b>	
15	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique de la Maîtrise en Innovation, Human Development, and Sustainability	M. Jörg BALSIGER (SdS et ISE) - Directeur <b>M. Christian BRETHAUT (SdS)</b> M. Bernard DEBARBIEUX (SdS) Mme Armelle CHOPLIN (SdS) M. Salvatore DI FALCO (GSEM et ISE) Mme Corine FRISCHKNECHT (Sciences) M. François GREY (CUI et GTI) M. Nicolas LEVRAT (Droit et GSI) Mme Géraldine PFLIEGER (SdS et ISE) Mme Marlyne SAHAKIAN (SdS et ISE)  Partners with IGOs <b>M. Pascal PEDUZZI (UN Environment - GRID Geneva) retrait</b> <b>M. Daniele GERUNDINO (ex-ISO) retrait</b>  CA: ad interim Mme Nicole EFRANCEY DAO CER : M. Thomas MAILLART (GSEM) CER : M. Julien FORBAT (GSEM) ETU: Mme Brittany OLSON (Volée 2021-22, Single Degree Track) ETU: <b>Mme Saray QUIRANT PEREZ (Volée 2021-22, Dual Degree Track)</b> ETU: <b>Mme Léa TOBLER (Volée 2022-23, Single Degree Track)</b> ETU: <b>M. Frederico CHIO (Volée 2022-23, Dual Degree Track)</b>  Invitée permanente Mme Susana PERDIZ (Rectorat - GTI)	<b>La modification de la composition du comité scientifique de la Maîtrise en Innovation, Human Development, and Sustainability est approuvée à l'unanimité.</b>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
16	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en management public	M. Alexandre FLÜCKIGER M. Frédéric VARONE CA: M. Gaetan CLAVIEN CER : M. Sébastien LAMBELET <b>ETU: Mme Léa LONGET remplacée par Mme Anna MERCIER-PRONCHERY</b>	<b>La modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en management public est approuvée à l'unanimité.</b>	
17	Décanat	Pour information : Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en science politique	M. Matteo GIANNI M. Marco GIUGNI Mme Simone DIETRICH <b>directrice en lieu et place de M. Marco GIUGNI</b> CA: M. Gaetan CLAVIEN CER: Mme Cecile RICHETTA ETU:		
18	Décanat	Pour information : modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en histoire économique internationale	M. Juan FLORES ZENDEJAS ( <b>Directeur en lieu et place de Pilar NOGUES-MARCO</b> ) Mme Pilar NOGUES-MARCO Mme Mary O'SULLIVAN M. Jean-Michel BONVIN CA: M. Gaetan CLAVIEN CER: M. Marc MORGAN ETU: M. Ivan LORENCI DE FRANCISCO		
19	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en études genre	Mme Delphine GARDEY (Directrice) Mme Marylène LIEBER <b>Mme Ilana ELOIT</b> Mme Elisabeth PRÜGL (IHEID) CA: ad interim Mme Nicole EFRANCEY DAO CER/ETU : Mme Camille BAJEUX	<b>La modification de la composition du comité scientifique du doctorat en études genre est approuvée à l'unanimité.</b>	



N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
20	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en géographie	<p>M. Jean-François STASZAK  M. Jörg BALSIGER  Mme Irène HIRT  M. Hy DAO  M. Bernard DEBARBIEUX  Mme Juliet FALL  M. Frederic GIRAUT  M. Laurent MATTHEY  Mme Armelle CHOPLIN  Mme Anne SGARD  CA: ad interim Mme Nicole EFRANCEY DAO  Mme Estelle SOHIER  <b>CER / ETU : Mme Léa SALLENAVE remplacé par M. Hervé ROQUET</b></p>	<p><b>La modification de la composition du comité scientifique du doctorat en géographie est approuvée à l'unanimité.</b></p>	
21	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du certificat en études visuelles	<p>Mme Estelle SOHIER, directrice  M. Jean-François STASZAK  <b>Mme Silvia NAEF (PO Lettres) remplacé par Mme Claire-Akiko BRISSET (PO Lettres)</b>    Mme Cornelia HUMMEL  CA: ad interim Mme Nicole EFRANCEY DAO</p>	<p><b>La modification de la composition du comité scientifique du certificat en études visuelles est approuvée à l'unanimité.</b></p>	
22	Conseil participatif	Précarité étudiante et organisation des études - Point de la professeure Cornelia Hummel	<p>Les étudiant-es, particulièrement celles et ceux de Master, sont de plus en plus nombreux/euses à travailler à côté de leurs études. Parfois, c'est un seul emploi à temps partiel, mais parfois ce sont deux, voire trois emplois différents. Ces emplois, nécessaires à la subsistance de celles et ceux qui n'ont pas de bourses ni aides familiales, entrent en collision avec le suivi des études (absences, rendus tardifs, etc.) et débouchent parfois sur des tensions avec les enseignant-es. Le point à l'ordre du jour a pour objectif de discuter de l'augmentation de ces situations et leurs causes (changement du profil sociologique de nos étudiant-es ? Changement dans la politique des bourses ? Autre ?), ainsi que de la façon dont nous en tenons compte (ou non).</p> <p>Ce genre de discussion revient plutôt aux commissions scientifiques mais Mme Hummel estime important de connaître l'avis des étudiant-es et CCER. L'Université doit-elle s'adapter à la situation, notamment par exemple en regroupant les cours en début de semaine ?</p>	<p><b>Les comités scientifiques seront sollicités et la question portée à la commission de l'enseignement.</b></p>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Mme Dobrovolschi confirme que la situation est en effet compliquée, notamment pour les étudiant-es en Master, qui occupent quasiment tous et toutes un emploi en dehors de leurs études. Par ailleurs, les bourses ne sont pas évidentes à obtenir. Elle encourage l'Université à mettre en place des mesures.</p> <p>Mme Donzelot soutient le point de vue de Mme Dobrovolschi et précise que pour une question d'organisation de leur emploi du temps, les étudiants se retrouvent souvent à occuper des emplois qui ne leur offrent pas ou peu de perspective.</p> <p>Mme Pais confirme également l'état de précarité dans lequel se trouvent les étudiant-es et confirme la nécessité de prendre en considération cette situation. Elle propose notamment de modifier les modes d'évaluation et d'adapter le plan d'étude (en tenant compte des crédits et du nombre d'années maximum autorisées).</p> <p>Gaetan Clavier indique que les étudiant-es en master ont la possibilité de demander l'inscription aux études à temps partiel et que si le temps partiel est octroyé, il l'est en principe pour toute la durée des études. La durée totale des études à temps partiel est de cinq semestres au minimum et de six semestres au maximum pour un master à 90 crédits ECTS et de six semestres au minimum et de huit semestres au maximum pour un master à 120 crédits ECTS. Si un semestre d'études correspond normalement à 30 crédits ECTS (sans qu'il s'agisse d'une obligation), un semestre d'études à temps partiel correspond en principe à 15 crédits ECTS.</p> <p>Mme Hummel précise qu'elle est principalement concernée par les étudiant-es qui ne sont pas présent-es et ne suivent pas les cours pendant le semestre pour cause d'emploi en dehors de leurs études, et qui espèrent tout rattraper à l'approche des examens. Elle s'interroge sur l'état du traitement des demandes de bourses et la situation dans laquelle se trouve la Commission des bourses. Le Doyen informe que la question devrait être portée à l'Assemblée universitaire.</p> <p>Matthias Studer va relayer cette préoccupation à la prochaine commission de l'enseignement et informe que l'observatoire de la vie étudiant-es publie annuellement des rapports sur ces thématiques.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
23	Conseil participatif	Plan d'action du rectorat suite à l'enquête sur les conditions de travail du corps intermédiaire	<p><a href="https://www.unige.ch/doctorat/fr/enquete-2021-sur-le-ccer/">https://www.unige.ch/doctorat/fr/enquete-2021-sur-le-ccer/</a></p> <p>Mme Dobrovolschi interroge le Décanat concernant l'avancée des mesures mises en place. Par ailleurs, elle informe que des président-es de Conseils participatifs se sont réunis pour agir conjointement.</p> <p>M. Piddu propose de mobiliser la commission relative aux conditions de travail des CCER afin de connaître le suivi de la mise en place du plan d'action.</p> <p>Le Doyen répond que le point fondamental est le taux réservé à la recherche. La question de la rémunération de l'ensemble des personnes qui rédige un doctorat est également prise en considération.</p> <p>Concernant la collaboration entre bureaux de Conseils participatifs, le Président confirme que des échanges ont bien lieu, visant à suivre l'évolution de la situation et la manière de porter les revendications si nécessaire.</p>	<b>Des membres du CP contacteront le Doyen pour une rencontre afin de faire un point de situation.</b>	
24	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 13 décembre)	Aucune question n'a été soumise à l'Administratrice.		
25	Conseil participatif	Divers	Aucun divers annoncé.		
26	Conseil participatif	Procédure de nomination du Recteur	<p>Mme Cornelia Hummel demande si le Conseil participatif souhaite se manifester sur la légitimité et le soutien qu'il apporte au travail de l'Assemblée universitaire, en tant qu'instance participative et légitime.</p> <p>Matthias Studer pense judicieux de ne pas intervenir à ce stade. D'après lui, il faut faire confiance à l'Assemblée de l'Université et la laisser faire son travail.</p>	<b>Le Président propose que le bureau poursuive les discussions avec les autres bureaux des CP. Cette proposition est acceptée.</b>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Le nom du candidat sera proposé par l'Assemblée universitaire au Conseil d'Etat le 11 janvier 2023 qui désignera ou pas le nouveau Recteur. Une intervention du Conseil participatif pourrait dès lors se faire ensuite.</p> <p>Le Doyen souligne qu'il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas l'instance qui est mise en cause dans cette affaire, mais la procédure de recrutement.</p> <p>M. Stojanovic précise que selon la loi en matière de nomination du Recteur, la décision finale revient au Conseil d'Etat. Dès lors la souveraineté de l'Assemblée ne s'applique pas dans ce cas, puisque sa compétence se limite à proposer une Rectrice ou un Recteur.</p> <p>Le Doyen souligne qu'en l'état, s'il s'avérait que le Conseil d'Etat refuse la proposition de l'Assemblée, cela serait vu comme atteinte à l'autonomie de l'Université.</p>		